
Programme de Formation

Devenir référent biosécurité en élevage porcin

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Accessibilité :

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter afin que nous puissions étudier, ensemble, les possibilités d'aménagement.

Référente handicap du Cfma : Cécile LEYRIT

cecile.leyrit@cfma.school

Nombre de participants : Groupe de 4 à 10 personnes.



Matériel et équipements nécessaires

Pour le jour de la formation, n'oubliez pas d'apporter :

- votre plan de biosécurité si vous en avez déjà réalisé un, ou si vous avez des modifications à apporter,
- votre google maps ou plan de masse (A3 ou A4 de votre exploitation),
- stylos, marqueurs et feutres de couleurs

Contexte

Dans le contexte de la prévention des dangers sanitaires réglementés (Peste Porcine Africaine notamment), les autorités françaises ont publié un arrêté ministériel imposant la mise en place d'un plan de biosécurité à l'échelle de l'exploitation et le respect des bonnes pratiques d'hygiène.

Contenu pédagogique



Objectifs pédagogiques

Objectifs généraux :

Devenir référent biosécurité en élevage de porc,
Réaliser et/ou mettre à jour son plan de biosécurité selon les exigences réglementaires de l'arrêté ministériel d'octobre 2018,
Améliorer ses pratiques de gestion de la biosécurité.

Objectifs pédagogiques :

Développer ses connaissances sur le virus de la fièvre porcine africaine et son épidémiologie,
Être en mesure de concevoir un plan de biosécurité adapté à son élevage, savoir le mettre à jour, le faire appliquer par le personnel et les visiteurs de l'élevage et savoir le présenter en cas de contrôle,
Connaître les points sensibles de l'élevage par une analyse des risques et les actions à mettre en place pour se protéger et répondre aux exigences de l'arrêté ministériel du 16 octobre 2018.



Programme détaillé de la formation

Connaissances de bases sur la fièvre porcine africaine : les caractéristiques du virus, ses signes cliniques et comment le reconnaître en élevage,
Point épidémiologique sur la maladie : les vecteurs de transmission et sa propagation en Europe et dans le monde,
Rappel sur les contenus de l'arrêté ministériel biosécurité d'octobre 2018,
Points clés de biosécurité générale (sas, quais, réception d'animaux, réception d'aliment, réception de matériels et produits, quarantaine, zone d'équarrissage,...),



Gestion des flux de véhicules-animaux-personnes, délimitation des zones réglementaires (zone d'élevage-zone professionnelle-zone publique),
Revue et construction des documents du plan biosécurité,
Présentation et exemples des mesures d'hygiène telles que plan de nettoyage/désinfection et plan de dératisation.



Public concerné par la formation

Tout exploitant ou salarié agricole souhaitant devenir référent biosécurité et améliorer ses pratiques de gestion de la biosécurité.



Prérequis nécessaires pour participer à la formation

Expérience en élevage porcin.



Lieux et dates de formation

Consultable sur notre site : <https://www.cfma.school/>



Modalités d'accès à la formation

Admission sur inscription auprès du CFMA : contact@cfma.school

Délai d'inscription :

jusqu'à 2 jours avant la session.

Délais suivant les disponibilités de la planification à l'année.



Moyens d'encadrement

Formatrice : Estelle VANBERGUE, Conseillère technique en charge de la biosécurité de Cooperl
Groupement d'Éleveurs.



Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques (Support powerpoint) avec échanges et participation active,
- Remise d'un guide des bonnes pratiques aux participants.



Modalités de suivi pédagogique

Exposés interactifs, études de cas

Echange entre participants.



Modalités d'évaluation et de suivi

Construction du plan de biosécurité sur les plans de masse (délimitation zone d'élevage, zone professionnelle, zone publique).

Évaluation des travaux à réaliser.

Questionnaire de positionnement en début de formation. L'intervenant adaptera le déroulé pédagogique en fonction des éléments recueillis.

Construction du plan de biosécurité sur les plans de masse (délimitation zone d'élevage, zone professionnelle, zone publique).

Évaluation des travaux à réaliser.

Questionnaire de contrôle des connaissances (identique au questionnaire de positionnement pour mesurer la progression des apprenants).

Questionnaire de satisfaction.

Bilan oral de fin de formation par l'intervenant.



Livrables à l'issue de la formation

Un dossier est remis à chaque participant avec les documents utiles ainsi que plusieurs autres exemples de fiches techniques, d'affiches de sas, de signalétique élevage et les questionnaires d'évaluation de la biosécurité « porc protec » par atelier.



Formalisation à l'issue de la formation

Certificat de réalisation

Attestation de fin de formation remise à l'apprenant



Coût de la formation

Prix public: 125,00 € HT/pers

Pour tout devis personnalisé ou formation en intra : Tarif sur demande, nous consulter.



Indicateurs de performance (Moyenne des 12 derniers mois)

Taux de réussite : 100 %

Taux de satisfaction : 96 % (Moyenne du taux de satisfaction attribuée par les apprenants)

Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site internet et adressées sur demande.

www.cfma.school